**LA NOTION DE DISCOURS (RESUM**$É$**)**

**Dans l’usage courant, Le mot "discours  " peut désigner des énoncés solennels ("le président a fait un discours"), ou référer à des paroles sans effet ("tout ça, c’est des discours"), ou encore désigner n’importe quel usage restreint de la langue : "le discours politique", "le discours polémique", "le discours des jeunes", etc .**

**Dans les sciences du langage, cette notion de "discours" est beaucoup utilisée, suite à l’influence du courant pragmatique. D. Maingueneau renvoie au mode d’appréhension du discours dans la communication verbale. L’auteur décrit les traits essentiels du discours, comme suit :**

* **Le discours est une organisation transphrastique (au-delà de la phrase) : la structure des mots relève d'un autre niveau que celui de la phrase.**
* **Le discours est orienté : il se développe dans le temps en fonction d’une fin choisie par le locuteur. La linéarité qui caractérise le discours se manifeste par une gestion préalable du locuteur de son discours par : de retours en arrière, glissement des commentaires au fil du discours, etc.**
* **Le discours est une forme d’action : toute énonciation constitue un acte de langage qui vise à changer une situation (promettre, suggérer, affirmer, interroger, etc.). Les actes de langage s’inscrivent dans des genres déterminés de discours (une consultation médicale, un journal télévisé, un tract, etc.) qui visent à produire une modification sur des destinataires.**
* **Le discours est interactif : tout discours suppose un échange verbal entre deux partenaires, sous forme d’interaction orale comme dans une conversation.**
* **Le discours est contextualisé : on ne peut pas attribuer du sens au discours hors contexte. Un même énoncé prononcé dans deux lieux différents peut correspondre à deux discours distincts.**
* **Le discours est pris en charge par un sujet : le sujet énonciateur «je» assume la responsabilité de son discours et choisit une attitude énonciative. L'exemple proposé par Maingueneau est celle de l'énoncé "il pleut" qui est donné comme vrai par son énonciateur ce qui lui rend responsable vis-à-vis de son contenu.**
* **Le discours est régi par des normes : chaque acte de langage est régi par des normes particulières qui justifient sa présentation, plus principalement. Ex: un acte comme la question suppose que le locuteur ignore la réponse et que son interlocuteur peut lui répondre.**
* **Le discours est pris dans un interdiscours : chaque discours s’inscrit dans un genre qui gère à sa manière des relations interdiscursives multiples. Un ouvrage de linguistique ne cite pas de la même façon et n'utilise pas les mêmes sources qu'un guide touristique.**

***Les lois du discours***

**-         La loi de pertinence : toute énonciation implique qu’elle est pertinente, qu’elle vient à propos.**

**-         La loi de sincérité : l’énonciateur s’engage dans l’acte de discours qu’il accomplit (il est censé dire ce qu’il pense, assumer ce qu’il dit, etc.).**

**-         La loi d’informativité : les  énoncés doivent apporter des informations nouvelles au destinataire. Quand un énoncé n’apporte rien de neuf, c’est que l’information se trouve à un autre niveau, et que l’énoncé veut transmettre un autre contenu (on dit une chose anodine, qui n’apporte rien, pour dire *autre chose*, de manière voilée).**

**-         La loi d’exhaustivité : l’énonciateur doit donner l’information maximale, en fonction de la situation.**

**-         Les lois de modalité : l’énonciateur recherche théoriquement la clarté, la concision, etc.**

**Lectures recommandées**

Charaudeau, Patrick et Maingueneau, Dominique, (2002), Dictionnaire d’analyse du discours, Paris, ed du Seuil.

Maingueneau, Dominique, (2009), Les termes clés de l’analyse du discours, Editions du Seuil.

Maingueneau, Dominique, (2000), Analyser les textes de communication, Paris, Nathan.